



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 77 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et application du document de clôture de la douzième session
extraordinaire de l'Assemblée générale : centres régionaux des Nations
Unies pour la paix et le désarmement**

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été suspendues en juillet 1996, faute de contributions volontaires suffisantes pour en financer les dépenses opérationnelles et administratives. Depuis lors, le Centre est resté inactif et les activités régionales ont été menées par l'intermédiaire du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. L'Assemblée générale avait, dans sa résolution 52/220 (partie III) du 22 décembre 1997, prié le Secrétaire général de pourvoir les trois postes de directeur des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement et encouragé les directeurs des centres à entrer en contact avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les organes régionaux ainsi qu'avec les États Membres des différentes régions, dans le but de mobiliser des ressources pour relancer les activités des centres. À titre de première mesure, le nouveau Directeur du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a été nommé le 1er décembre 1998 par le Secrétaire général. Dès son entrée en fonctions, le Directeur a effectué plusieurs missions dans la région et à l'extérieur, pour obtenir des fonds et jeter les bases d'une éventuelle coopération entre le Centre régional et les gouvernements, les entités régionales, les instituts de recherche régionaux et les organisations non gouvernementales.

* A/54/150.

À l'issue des consultations avec les États Membres de la région, le Directeur a établi un programme de travail comportant des activités liées aux questions de sécurité régionale et sous-régionale, notamment la formation de forces nationales de police, y compris de police frontalière pour la lutte contre le trafic d'armes, de munitions et d'explosifs, l'organisation de séminaires pour la diffusion d'information sur les accords régionaux existants et la formation d'une force de maintien de la paix régionale conformément aux mandats en matière de désarmement. L'une des premières activités du Centre régional a consisté à aider le Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU à organiser un séminaire régional à Lima (Pérou) du 23 au 24 juin 1999, conformément à la résolution 53/77 T de l'Assemblée générale du 4 décembre 1998 qui demandait au Secrétaire général de tenir de larges consultations sur le trafic d'armes légères. L'exécution de plusieurs autres projets en coopération avec des organisations régionales est prévue et doit débiter au cours du second semestre de 1999 et du premier semestre de l'an 2000.

Le Directeur s'est énergiquement employé à mobiliser des fonds au cours des huit derniers mois qui ont suivi la reprise des activités du Centre régional. En dépit du succès relatif de ces efforts, le fonctionnement du Centre à pleine capacité continue d'être entravé par l'absence de ressources suffisantes pour faire face aux dépenses opérationnelles et administratives. Il est à espérer qu'avec le ferme soutien des États Membres, la viabilité du Centre sera assurée pour les années à venir.

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 53/78 F de l'Assemblée générale du 4 décembre 1998 intitulée «Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement» par laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de fournir, dans la limite des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activités et de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'application de la résolution.
2. Le rapport fait le point des activités et de la situation financière du Centre régional depuis sa remise en service de décembre 1998 à juillet 1999.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima a été créé en 1997, par la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale du 3 décembre 1986. Il relève du Département des affaires du désarmement du Secrétariat de l'ONU et a pour mandat de fournir, sur demande, un appui technique aux initiatives et autres activités des États Membres de la région en vue de l'application de mesures de paix et de désarmement et de la promotion du

développement économique et social. Le Centre régional a fonctionné jusqu'à la fin de juin 1996, date à laquelle ses opérations ont été suspendues faute de contributions volontaires suffisantes pour en financer les activités et les dépenses d'administration. Après la nomination du nouveau Directeur par le Secrétaire général conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale du 22 décembre 1997 et de son entrée en fonctions le 1er décembre 1998, des efforts énergiques ont été déployés pour mobiliser des ressources afin de redynamiser les activités du Centre.

4. Conformément à son mandat, le Centre a insufflé une vigueur nouvelle à sa mission au service des pays de la région tendant : a) à promouvoir les activités sous-régionales, régionales et interrégionales; b) à recenser les synergies entre les questions de sécurité et de développement; et c) à permettre à l'ONU de contribuer de manière dynamique à créer un environnement propice au développement social et économique de la région.

III. Activités

5. Au cours de la période considérée, le Centre a établi de nouveaux contacts avec des partenaires potentiels dans la région et à l'extérieur, examiné la possibilité de nouer des liens de coopération avec les gouvernements et organisations régionales, les instituts de recherche, les institutions universi-

taires et des experts, ainsi qu'avec les organismes régionaux des Nations Unies. Le Centre a également institué une coopération en bonne et due forme et coordonné ses activités avec celles de ses partenaires d'autres institutions et entités des Nations Unies ainsi qu'avec le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique.

6. Divers gouvernements de la région et organisations régionales se sont félicités officiellement ou non du rôle que joue le Centre dans la recherche de solutions à long terme aux problèmes de sécurité nationale et transfrontière. Le Centre a également participé à des réunions régionales et sous-régionales afin de s'employer à éviter que ses activités ne fassent double emploi avec celles d'autres institutions.

7. À l'invitation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Centre a participé à une réunion, à laquelle 23 organismes régionaux des Nations Unies ont participé, tenue à Santiago le 6 mai 1999 et visant à renforcer la coordination interinstitutions et à favoriser la collaboration. La réunion a également donné l'occasion au Centre d'étudier quels domaines se prêteraient à une coopération interinstitutions. Des discussions ont été entamées avec la CEPALC afin de mettre au point la version latino-américaine et caraïbe d'une future base de données interinstitutions des Nations Unies (intitulée UNITEData) qui permettrait aux organismes régionaux des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux instituts de recherche d'être mieux informés de leurs activités mutuelles.

8. Le Centre a lancé un projet intitulé «Bureau d'échanges d'informations régionales sur le trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'explosifs», initiative visant à développer les compétences nationales et régionales en matière de désarmement pratique par le biais de séminaires et de programmes d'octroi de bourses et de formation. Le projet encourage notamment les initiatives collectives et nationales visant à lutter contre l'introduction illicite de quantités croissantes d'armes à feu, de munitions et d'explosifs dans la région et à favoriser le partage de données d'expérience entre régions. Un projet analogue a été lancé en Afrique par le Centre régional de Lomé qui accueillera au début de septembre 1999 la première réunion mixte des deux centres régionaux concernant la création d'une base de données pour les institutions luttant contre le trafic illicite d'armes.

9. Conformément à la politique de coopération interrégionale, le Directeur du Centre a participé à une réunion tenue à Bamako du 22 au 25 mars 1999 à l'occasion de laquelle a été lancé le programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement en vue d'être mieux informé des efforts déployés pour appliquer le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes de petit calibre et des armes légères déclaré par les chefs d'État et de gouver-

nement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (voir A/53/763-S/1998/1194). Cette réunion a permis de favoriser la coopération interrégionale et des échanges dans le cadre de projets menés par les deux centres régionaux de Lomé et de Lima. Elle a également défini les modalités d'échange de données d'expérience lorsque les enseignements tirés dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption du Moratoire ont été partagés avec la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

10. Le Centre a participé à un séminaire régional sur la prolifération des armes légères, des munitions et des explosifs et ses effets sur la stabilité régionale, qui a eu lieu à Buenos Aires du 17 au 19 mai 1999. Le séminaire, organisé par le Gouvernement argentin, a réuni une vingtaine de membres de services du renseignement, de polices transfrontalières, de services de douanes, de gendarmerie et de forces de police nationale des États membres du Marché commun du Sud (Mercosur), à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay et des pays associés (Chili et Bolivie) ainsi que de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

11. Le séminaire de Buenos Aires constituait la première initiative entreprise en coopération avec le Département des affaires de désarmement conformément à la résolution 53/77 T de l'Assemblée générale, qui demandait au Secrétaire général de «tenir ... compte tenu des travaux en cours du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, de larges consultations sur le trafic d'armes légères avec tous les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales intéressées, les organismes internationaux et les experts compétents». Aux termes de certaines conclusions et recommandations, les États membres et les pays associés du Mercosur étaient invités à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour la mise au point de bases de données nationales et le renforcement des capacités sous-régionales.

12. Toujours conformément à cette résolution, le Centre régional a aidé le Département des affaires du désarmement à organiser à Lima du 23 au 25 juin un atelier sur le trafic d'armes légères en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette réunion a donné une nouvelle occasion de susciter le débat sur l'ampleur de ce problème dans la région et sur l'adoption de mesures permettant de lutter contre le trafic illicite et de définir le rôle que l'ONU pourrait jouer dans la région à cet égard.

13. Cet atelier a également permis aux experts régionaux de débattre du rôle que pourrait assumer le Centre en tant qu'entité des Nations Unies. Les participants ont estimé qu'il fallait s'attaquer aux causes du trafic illicite et trouver des moyens d'empêcher l'entrée massive d'armes dans la région, en particulier celles utilisées à des fins militaires. On a en outre fait valoir qu'il incombait en particulier à l'ONU de

diffuser des informations à ce sujet. La création de bases de données sur des aspects spécifiques du trafic a été recommandée. L'ONU pourrait également être l'hôte de réunions permettant aux membres de services de répression et d'organismes apparentés de débattre de problèmes communs liés au trafic illicite d'armes. L'action de l'ONU à cet égard devrait donc viser à favoriser l'application des accords régionaux existants et à aider les pays à se préparer à les ratifier et à les appliquer.

14. Le Centre a également été représenté lors de la seizième Conférence régionale pour les Amériques de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), qui s'est tenue du 26 au 28 mai 1999 à San Salvador. Deux raisons motivaient sa participation : a) s'informer du nouveau plan de développement stratégique d'INTERPOL; et b) définir des domaines de coopération entre INTERPOL et le Centre. À ce propos, le Directeur du Centre a exposé les activités actuelles et futures du Département des affaires de désarmement et de son Centre sur le trafic illicite d'armes légères pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Certains éléments du plan de développement stratégique d'INTERPOL et du projet de création d'un bureau d'échanges d'informations régionales semblaient se prêter à une coopération avec le Centre. Les deux institutions ont entamé des consultations en vue de la mise au point d'un mémorandum d'accord définissant clairement les activités de coopération spécifiques qui pourraient être menées.

15. Le Centre a été représenté à deux réunions de l'Organisation des États américains (OEA) au cours de la période considérée. À la première de ces réunions, tenue le 15 décembre 1998, le nouveau Directeur du Centre a accompagné le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement venu faire un exposé devant la Commission de la sécurité hémisphérique, comme l'OEA l'avait demandé dans ses résolutions en vue de promouvoir le Registre des armes classiques des Nations Unies et le système normalisé des Nations Unies sur l'état des dépenses militaires.

16. Cette réunion et une autre invitation adressée par l'OEA au Directeur du Centre pour qu'il participe à un deuxième séminaire de la Commission de la sécurité hémisphérique sur les mesures de confiance et de renforcement de la sécurité, du 19 au 20 mai 1999, à Washington, D. C., ont jeté les bases de la coopération entre l'OEA et le Centre. Les participants à ces deux réunions ont salué la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de rouvrir le Centre. Les délibérations de la Commission ont abouti à la décision d'organiser une première activité commune dans le courant du premier trimestre de l'an 2000.

17. Le Centre a également conclu un accord avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues

(CICAD) de l'OEA visant à organiser une série de séminaires conjoints dans le courant du second semestre de 1999. Selon le Centre, les séminaires seront organisés dans le cadre du projet de création d'un bureau d'échanges d'informations régionales et devraient appuyer des activités visant à aider des institutions nationales à mieux cerner les différents aspects de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (voir A/53/78, annexe) et du Règlement type du contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et de leurs pièces détachées et composants ainsi que des munitions, approuvés par l'OEA.

18. Par ailleurs, le Centre régional a, dans le cadre de la résolution 53/77 M de l'Assemblée générale du 4 décembre 1998 sur la consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement, entamé des consultations avec plusieurs pays de la région sur la possibilité de mener des activités visant à prévenir les conflits et d'adopter des mesures de désarmement pratiques.

IV. Financement et dotation en effectifs

19. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient verser à cet effet. La tâche du Département des affaires de désarmement et du Directeur du Centre au cours de la période considérée a donc également consisté à mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement du Centre et à la planification de ses activités futures, à trouver un nouvel emplacement approprié et à préparer les diverses activités prévues dans son programme de travail.

20. La situation actuelle du Fonds d'affectation spéciale s'est améliorée grâce aux efforts déployés pour la mobilisation de fonds. Au cours d'une période de huit mois, six pays se sont engagés à verser une contribution ou à mettre les services de personnel à la disposition du Centre. À la fin de juillet 1999, le montant des contributions volontaires reçues s'élevait à 53 415 dollars. En outre, le Gouvernement japonais a versé une contribution de 50 000 dollars destinée à appuyer les activités du Centre relatives aux mesures de désarmement pratiques. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude au Gouvernement du Pérou, le pays hôte, pour sa contribution et l'appui accordé au Centre. Il aimerait également remercier les Gouvernements de la Colombie, du Japon, de la Norvège, du Panama et de la Suède de leur généreux soutien.

21. À l'heure actuelle, le Centre, qui est doté d'un directeur, bénéficie de l'appui administratif du Bureau du PNUD à Lima. Les Gouvernements de la Belgique et de la Suède se sont engagés à détacher deux fonctionnaires dans le cadre du programme d'experts associés du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. D'autres pays de la région ont également manifesté l'intention de participer au programme. Le Centre ne dispose pas toutefois de ressources suffisantes pour recruter des agents locaux et d'autres fonctionnaires de la région qui puissent lui fournir un appui administratif et opérationnel.

22. Le succès relatif obtenu ces huit derniers mois pour la collecte de fonds n'assure pas le financement adéquat nécessaire au fonctionnement intégral du Centre à pleine capacité. Le Secrétaire général appuie vigoureusement l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/78 F, par laquelle elle engage les États Membres de chaque région et ceux qui sont en mesure de le faire, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les fondations, à apporter des contributions volontaires au Centre régional afin de renforcer et d'exécuter son programme d'activités.

23. Un rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale du Centre fera l'objet d'un additif au présent rapport.

26. Le Secrétaire général estime que le Centre peut devenir pour les gouvernements, les ONG, l'industrie et les divers secteurs de la société civile de la région et pour les initiatives de désarmement et de développement telles que les programmes de collecte d'armes et de conversion, un important lieu d'échange d'idées pour ce qui est des questions de paix, de désarmement et de développement. Le Secrétaire général compte sur le soutien et la coopération des États Membres du Centre au service de l'objectif de la paix et de la sécurité régionales au XXI^e siècle.

V. Conclusions et observations

24. Les activités menées au cours de la période considérée ont montré que la relance des opérations du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes est utilisée et intervient à point nommé. Le Centre a déjà contribué à faciliter les débats sur la sécurité régionale, à appuyer des initiatives de prévention des conflits et l'échange de données d'expérience sur des questions de sécurité. Il a également contribué à coordonner les efforts que déploie l'ONU en faveur de la paix et du désarmement dans la région en vue de les rendre plus dynamiques et fructueux.

25. De par son mandat, le Centre occupe une position privilégiée qui lui permet de mieux faire cerner les rapports existant entre la sécurité et le développement, de renforcer le rôle de l'Organisation en favorisant le développement d'idées qui établissent un lien entre les questions de sécurité et les mesures de développement économique et social et de faire office de catalyseur régional pour ce qui est des activités menées par les États Membres et avec leur concours et d'instances neutres pour les débats sur les questions de sécurité et de développement.